

Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2018

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire



Présents : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - Mme Monique LEYENDECKER – M. Gabriel HOFFMANN - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER – M. Dominique LE PEMP – M. Didier JACQUES - Mme Nathalie JUNG - Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL.

Absents excusés : Mme Christine KUNERAT donne procuration à Mme Martine GERGAUD - Mme Valérie HASELMEIER donne procuration à Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER donne procuration à Mme Monique LEYENDECKER - Mme Christelle HUNEAU - M. Christophe GUTH

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents : 13

N° 2018-016 – Demande de subvention - Achat de livres pour la bibliothèque municipale

Le Conseil Général propose aux communes disposant d'une bibliothèque communale le versement d'une subvention pour l'achat de livres d'un montant de 1 200 €.

Pour que cette aide soit recevable, la commune doit respecter les conditions suivantes :

- la bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine (heures réservées aux scolaires non comprises)
- la commune doit consacrer au minimum 1 euro par habitant pour les acquisitions de documents des bibliothèques (hors aide forfaitaire du département)
- la commune doit s'engager à proposer la gratuité aux personnes de moins de 17 ans
- le référent de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ou s'engager à la suivre dans l'année et le module 1 « formations aux acquisitions »
- les acquisitions doivent s'effectuer dans une librairie spécialisée
- la commune doit accepter l'accompagnement du référent de territoire de la BDP
- la commune doit s'engager à faciliter l'accueil des publics prioritaires du département (petite-enfance, collégiens, personnes handicapées, personnes éloignées, seniors)
- la subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune (les périodiques, les documents vidéo, les livres lus peuvent faire l'objet de la subvention)

La commune remplissant toutes ces conditions,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- charge le Maire de demander une subvention d'un montant de 1 200 € au Conseil Départemental
- s'engage à porter cette subvention au budget général 2018 et à acquérir les ouvrages au titre communal

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.
Tous les membres présents ont signé au registre.
La présente délibération a été publiée le 11 avril 2018



Pour copie conforme,
Illange, le 11 avril 2018
Le Maire,